

PAR COURRIEL  
ORIGINAL PAR LA POSTE

**Avocats-conseils**

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., C.C., C.H., c.r., MSRC (1984 - 2000)  
Le très honorable Jean Chrétien, C.P., c.r.  
L'honorable Donald J. Johnston, C.P., c.r.  
Pierre Marc Johnson, MSRC  
Peter M. Blaikie, c.r.  
André Bureau, O.C.

Le 22 mai 2008

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Notre référence : 003070-0299

**Objet : R-3662-2008 – Demande de modifier les tarifs de Société  
en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008**

Chère consoeur,

Le 15 avril 2008, la Régie rendait sa décision procédurale (D-2008-50) dans le présent dossier fixant la nature des sujets traités en audience et au sein du groupe de travail de même que le calendrier. Cette décision faisait suite aux commentaires des intervenants. Cependant, les preuves du Distributeur (groupe de travail et audience) n'étaient toujours pas accessibles à ce moment, ce qui empêcha l'ACIG d'émettre une demande particulière concernant le sujet du taux de rendement.

Guy Sarault

T 514 846.2317  
F 514 921-1317  
gsarault@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 2500  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 4Y1

www.heenanblaikie.com

En effet, après examen de la preuve de Gaz Métro, l'ACIG constate que le distributeur argumente, aux pages 3 et 4, sur son risque d'affaires notamment en relation avec la « tendance à la baisse des volumes ». Or, les résultats attendus de l'année tarifaire 2007-2008 sont traités dans le cadre de la preuve en groupe de travail, notamment via les résultats 5/7 du Distributeur et les prévisions pour l'année 2008-2009.

Les documents qui seront déposés dans le cadre du groupe de travail seront accessibles pour la production de la preuve, puisque ceux-ci seront rendus publics le 13 juin, alors que les preuves sont requises pour le 26 juin. Cependant, il ne sera pas possible, dans ce contexte, de faire des demandes de renseignements ou de précisions sur ces sujets.

Afin de permettre un traitement complet du sujet, l'ACIG propose à la Régie un traitement particulier pour les demandes de renseignements à être soumises à Gaz Métro sur le sujet du taux de rendement mais qui seraient autrement traités dans le cadre du groupe de travail.

Ainsi, un intervenant pourrait faire des demandes de renseignements sur les sujets du groupe de travail si ceux-ci ont un lien direct avec le traitement du taux de rendement. De plus, ces demandes ne pourront être que de nature informative ou de précision n'ayant aucun effet sur les conclusions du groupe de travail (ne remettant pas en cause les travaux du groupe de travail). De plus, ces demandes ne pourront présenter de préambule (ce qui aurait pour effet de dévoiler de la preuve confidentielle) et devront être rédigée de manière à ne pas faire connaître les informations contenues dans ces preuves.

Quant au calendrier, l'ACIG propose de ne rien modifier de substantif, à l'exception de ce qui suit :

- 1- Les demandes de renseignements sur les sujets d'audience devront faire l'objet d'une réponse au plus tard **le 11 juin**, tel que prévu dans le cadre de la D-2008-50;
- 2- Les demandes de renseignements sur les sujets d'audience en relation avec les sujets du groupe de travail seraient répondues au moment du dépôt du rapport du groupe de travail, soit au plus tard le **13 juin**.

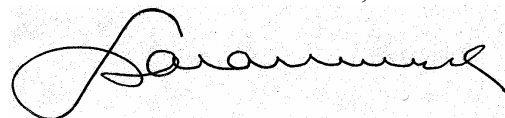
Les autres éléments du calendrier ne seraient nullement modifiés.

### **Conclusion**

L'ACIG soumet respectueusement qu'une telle procédure permettrait de résoudre un problème d'accès à l'information nécessaire au traitement du sujet du taux de rendement, sujet particulier puisque touchant l'ensemble des éléments de l'entreprise. De plus, cette proposition, en plus de garantir l'aspect confidentiel du rapport du groupe de travail, n'affecte pas de manière substantive le déroulement du dossier.

Pour tous ces motifs, l'ACIG prie la Régie d'accéder à cette demande.

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL



Guy Sarault

GS/abc

c.c. Monsieur Murray A. Newton – ACIG  
Monsieur Jean-Benoît Trahan – ENERCONSULT  
Me Marie-Ève Gagné – GAZ MÉTRO  
Intervenants

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
22 mai 2008  
Page 3

---

hbdocs - 3374371v1